

Tueur de 7 femmes, Guy Georges libéré en 2020 ? Merci, M. Badinter !



Toutes les chaînes d'informations nous ont présenté la grande colère de M. Badinter découvrant avec horreur la tête du Président Macron au bout d'une perche, lors d'une récente manifestation, alors qu'on a vu bien pire sur les réseaux sociaux.

Le 20 janvier 2020, France 2 nous présentait le film « Flic tout simplement », qui relatait en détails l'horrible affaire du « tueur de l'Est parisien », Guy Georges, de son vrai nom Rampillon, cet Antillais de 22 ans, né le 15 octobre 1962 à Vitry-le-François, condamné par la cour d'assises de Paris, le 5 avril 2001, à la prison à perpétuité, assortie d'une peine de sûreté de 22 ans, pour l'assassinat et le viol sadique de sept jeunes femmes, alors qu'il en avait agressé 21.

Cet individu, que l'on peut difficilement appeler un être humain, pourrait éventuellement être remis en liberté au cours

de l'année 2020.

Décision peu envisageable, mais qui peut en être certain ?

Une pétition contre cette possibilité de remise en liberté circule actuellement. Car il n'aurait que 58 ans.

(C'est suite à cette horrible affaire criminelle qu'a été créé le fichier ADN des délinquants sexuels, entre autres, qui a permis de résoudre des dizaines de milliers de crimes.)

Quel rapport, me direz-vous, entre ces deux informations ?

C'est grâce à M. Badinter que ce « monstre » pourrait un jour retrouver sa liberté, c'est grâce à M. Badinter qu'il n'a pas été condamné à la peine capitale, qu'il méritait cent fois. C'est grâce à l'abolition de la peine de mort imposée par M. Badinter que Guy Georges a sauvé sa tête.

Cette peine de mort qui a été appliquée souvent, et sans discernement, sur des êtres humains qui ne la méritaient certes pas : je n'en veux pour preuve récente l'assassinat de Jean Bastien-Thiry, qui n'avait pas une goutte de sang sur les mains, mais cette peine de mort qui permettrait de débarrasser notre société de certains criminels qui ne méritent en rien notre pitié, des tueurs en série, des assassins d'enfants, des récidivistes de crimes de sang, des crimes contre l'humanité, des terroristes meurtriers d'innocents, et j'en passe, si elle était appliquée avec discernement.

Et si on se refuse de l'appliquer, par humanisme paraît-il, alors que l'on éloigne définitivement ces « monstres » de notre pays en les reléguant définitivement vers des bagnes, comme cela se pratiquait quand notre humanisme ne piétinait pas le droit à notre sécurité et quand « les droits de l'homme » protégeaient d'abord l'innocent, avant le coupable !

Manuel Gomez